

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

conformément à l'arrêté préfectoral signé le 19 JAN. 2016  
il sera procédé **du jeudi 25 février au vendredi 25 mars 2016 inclus (30 jours consécutifs)**  
à une enquête publique préalable à l'autorisation requise au titre du code de l'environnement (loi sur  
l'eau) pour l'extension et la réhabilitation de la station d'épuration  
sur la commune de Pertuis

Le responsable du projet est le SIVOM situé au 299, rue Louis Turcan, 84120 Pertuis. Des informations peuvent être obtenues auprès de M. Anthony VITALI, tél : 04 90 79 72 20 ou mail : [anthony.vitali@sivomduranceluberon.info](mailto:anthony.vitali@sivomduranceluberon.info)

M. MORIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme OTTOMBRE MERIAN, commissaire enquêteur suppléant.

**Du jeudi 25 février au vendredi 25 mars 2016 inclus**, les pièces du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en :

- mairie de Pertuis – Services Techniques, 690 avenue de Verdun,
- SIVOM – 299 rue Louis Turcan,
- sous forme électronique : <http://www.sivomduranceluberon.info>

où le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

SIVOM (299 rue Louis Turcan)	le 25 février 2016	9h à 12h
Mairie (Services Techniques, 690 av de Verdun)	1 <sup>er</sup> mars 2016	14h à 17h
SIVOM (299 rue Louis Turcan)	8 mars 2016	14h à 17h
Mairie (Services Techniques, 690 av de Verdun)	14 mars 2016	9h à 12h
SIVOM (299 rue Louis Turcan)	25 mars 2016	13h30 à 16h30

► Le commissaire enquêteur conduira **une réunion d'information et d'échange avec le public, le jeudi 25 février 2016 à partir de 18 heures** au SIVOM – 299 rue Louis Turcan, Pertuis.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts en Mairie (Services Techniques), au SIVOM ou les adresser, par écrit :

M. le commissaire enquêteur – Enquête publique STEP  
SIVOM Durance Luberon – 299 rue Louis Turcan – 84120 Pertuis

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT 84 – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- 1) mairie de Pertuis, 2) DDT84, SEEF, 3) Préfecture 84 (<http://vaucluse.gouv.fr>)

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation ou de refus sera prise par le préfet de Vaucluse.